



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-
soute: **Richel International Diffusion S.A. en liquidation,
Fribourg**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordi-
naire
3. Date de la décision: 28.03.2013
4. Echéance de préavis des créances: **24.05.2013**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Richel International Diffusion S.A. en liquidation
c/o "CF - Comptabilité - Fiscalité", Claire & Joaquin Fernan-
dez, Chemin des Mercles 9, 1213 Onex
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Les créanciers sont invités à faire connaître leurs
créances et toutes pièces justificatives dans un délai de 30 jours
dès la troisième publication de cette avis à la liquidatrice.
La liquidatrice informe en outre qu'elle procédera à une éven-
tuelle répartition anticipée après un délai de 3 mois suivant la
troisième publication de cet avis conformément à l'art. 745 al.
3 CO.

Etude Me Jean-Pierre Wolhauser
1702 Fribourg

07159338



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 24.04.2013, No 78, Jahrgang - année - anno: 131

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art.742OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art.742CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)